CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Maritime conchyliculture)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Conchyliculture, veuillez visiter : capconchyliculture.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Conchyliculture

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-CONC-EP1 • Durée : **2 h** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : libertés et construction du droit de la presse (3 questions) **Page 3**

2. Géographie : activités conchylicoles et vulnérabilité du littoral (2 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect des personnes (2 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet associé **(PDF) :** https://capconchyliculture.fr/assets/annales/cap-conchyliculture/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Maritime conchyliculture) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire : libertés et construction du droit de la presse

À partir de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et de la loi sur la liberté de la presse de 1881, l'étude porte sur l'évolution de la liberté d'expression et de la presse en France. Il faut contextualiser et confronter les textes, en distinguant leur portée et les limites qu'ils posent.

Question 1.1. Présentez le contexte politique de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et expliquez ce que son article 11 affirme au sujet de la communication des idées et des opinions.

Adoptée le 26 août 1789, au début de la Révolution française, la Déclaration énonce des droits destinés à refonder l'organisation politique et juridique. Elle s'inscrit dans la remise en cause de l'Ancien Régime. L'article 11 qualifie la libre communication des pensées et des opinions de « droit précieux » et reconnaît à tout citoyen le droit de parler, d'écrire et d'imprimer librement. Il concerne donc plusieurs formes d'expression.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> En 1789, au début de la Révolution, l'article 11 reconnaît à tout citoyen la liberté de parler, d'écrire et d'imprimer.

Question 1.2. Confrontez les documents DT 1 et DT 2 : relevez une continuité entre les deux textes et expliquez ce que la loi de 1881 apporte à l'organisation de la liberté de la presse.

Texte	Principe affirmé	Portée
Déclaration de 1789, article 11	Libre communication des pensées et opinions	Droit de parler, écrire et imprimer
Loi de 1881, article 1	« L'imprimerie et la librairie sont libres »	Liberté de la presse organisée par la loi

La continuité est l'affirmation de la liberté de communiquer et de publier. Adoptée sous la République, la loi de 1881 prolonge ce principe en organisant le régime de la presse. Elle ne se limite pas à proclamer une liberté : ses dispositions encadrent aussi les abus définis par la loi.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Continuité : liberté de communiquer et de publier. La loi de 1881 organise le régime de la presse et encadre les abus prévus par la loi.

Question 1.3. En vous appuyant sur les formulations des documents, montrez pourquoi la liberté d'expression est un principe fondamental mais n'autorise pas tous les usages. Précisez la portée et une limite de chacun des deux textes.

Les deux textes affirment la liberté comme un principe essentiel : en 1789, la communication des opinions est un droit « précieux » ; en 1881, l'imprimerie et la librairie « sont libres ». Mais cette liberté n'autorise pas tous les usages.

- **Déclaration de 1789 :** elle reconnaît à tout citoyen le droit de parler, d'écrire et d'imprimer. Sa limite est explicite : il faut répondre des abus dans les cas déterminés par la loi.

- **Loi de 1881 :** elle organise l’exercice de la presse. Elle prévoit également des dispositions relatives aux abus définis par la loi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La liberté d’expression et de la presse est un droit fondamental, mais son exercice est encadré par la loi et la responsabilité en cas d’abus.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Géographie : activités conchylicoles et vulnérabilité du littoral

Un jeu de données pédagogique compare trois secteurs littoraux selon leur exposition aux submersions, leurs emplois conchylicoles estimés et la présence d'un accès routier unique. Il faut comparer ces indicateurs, repérer le secteur cumulant le plus de vulnérabilités et proposer une action conciliant sécurité, continuité de l'activité et protection du littoral.

Question 2.1. À partir du DT 3, comparez les trois secteurs en distinguant leur exposition aux submersions, le poids des emplois conchylicoles et la dépendance des accès. Identifiez le secteur qui cumule le plus de vulnérabilités et justifiez votre choix par au moins deux données.

Secteur	Linéaire exposé	Emplois	Accès routier unique
A : marais littoral	38 %	210	Oui
B : port et chenal	22 %	340	Non
C : côte urbanisée	47 %	90	Non

Le secteur C est le plus exposé aux submersions (47 %), et le secteur B compte le plus d'emplois (340). Le secteur A associe une exposition importante (38 %) à un accès unique pour ses principaux sites, ce qui fragilise les déplacements en cas d'événement. Il regroupe aussi 210 emplois conchylicoles. Ce cumul justifie de le retenir, même si C est plus exposé. Les valeurs sont des données pédagogiques, non officielles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le secteur A cumule 38 % de linéaire exposé, 210 emplois et un accès routier unique aux sites de production.

Question 2.2. Complétez le document réponse DR 1 pour le secteur présentant le plus de vulnérabilités. Rédigez ensuite une proposition d'aménagement ou d'organisation qui prend en compte la sécurité des personnes, la continuité de l'activité conchylicole et la protection du littoral, puis justifiez cette proposition.

Secteur retenu	Exposition	Emplois	Accès unique	Mesure proposée	Objectif
A : marais littoral	38 %	210	Oui	Alerte et plan de repli	Sécurité, activité et protection du littoral

Une organisation anticipée réduit les risques pour les personnes et limite les perturbations de l'activité, sans multiplier les aménagements lourds sur le littoral.

1. Prévoir une alerte et un plan d'évacuation des personnes en cas de risque de submersion.
2. Organiser à l'avance le repli et le transport de la production par les itinéraires disponibles, uniquement lorsque les conditions sont sûres.
3. Privilégier les voies existantes et préserver les espaces naturels du marais, qui participent à la protection du littoral.

DR 1 complété : secteur A

Repérage des vulnérabilités et proposition d'action

Secteur retenu	Exposition aux submersions (en %)	Emplois conchylicoles estimés	Accès unique aux principaux sites	Mesure proposée	Objectif de la mesure
A	38 %	210	Oui	Alerte + plan d	Sécurité, activité, littoral

À compléter par le candidat à partir du DT 3.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Secteur A : 38 % exposé, 210 emplois, accès unique. Prévoir l'alerte, l'évacuation et le repli de l'activité tout en préservant le marais.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect des personnes

Dans une situation fictive liée à un projet d'aménagement du littoral, une publication sur un réseau social vise des travailleurs saisonniers en raison de leur origine et appelle à les exclure de la commune. Les documents rappellent les principes de liberté d'expression, d'égalité et de dignité, ainsi que des repères pour réagir de manière responsable.

Question 3.1. Expliquez quels principes et valeurs républicains sont concernés par la situation. Distinguez le droit de critiquer un projet d'aménagement des propos qui visent des personnes en raison de leur origine.

La liberté d'expression permet à chacun de communiquer ses opinions et de critiquer un projet d'aménagement. Les habitants peuvent demander des informations, présenter des arguments et participer au débat démocratique local.

En revanche, appeler à exclure des travailleurs en raison de leur origine vise des personnes et contredit les principes d'égalité et de dignité. L'article 11 de la Déclaration de 1789 protège la liberté d'expression, mais prévoit que chacun répond des abus définis par la loi. La liberté d'expression ne dispense donc pas du respect des règles de droit.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Critiquer le projet est un droit ; appeler à exclure des personnes en raison de leur origine porte atteinte à l'égalité et à leur dignité.

Question 3.2. Proposez deux réactions responsables qu'un citoyen peut adopter face à cette publication, en indiquant pour chacune le principe civique qu'elle permet de respecter ou de défendre.

Deux réactions responsables permettent de ne pas amplifier le message et de défendre le respect des personnes :

1. Ne pas relayer la publication et la signaler par les dispositifs disponibles : on évite sa diffusion et on contribue au respect d'autrui.
2. Répondre sans insulte, en rappelant l'égalité et en recentrant l'échange sur des faits concernant le projet ; au besoin, demander conseil à un adulte ou à une autorité compétente. Le signalement permet que la publication soit examinée selon les règles applicables, sans prétendre la qualifier soi-même.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas relayer et signaler le message ; répondre avec respect en défendant l'égalité et un débat fondé sur les faits.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve générale combinée du CAP maritime conchyliculture, Édition 2026, code 26-CAP-CONC-EP1, indique une durée de 2 h et un coefficient 3. Elle étudie les libertés de la presse, la vulnérabilité de secteurs littoraux conchylicoles et le respect des personnes. Elle évalue l'analyse de documents, la comparaison de données territoriales et l'argumentation historique et civique. Le sujet précise que ces métadonnées ne confirment pas leur applicabilité au règlement maritime spécifique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 11 de la Déclaration de 1789 affirme la libre communication des pensées et opinions, sous réserve des abus déterminés par la loi.
- La loi de 1881 affirme la liberté de l'imprimerie et de la librairie et encadre l'exercice de la liberté de la presse.
- La vulnérabilité territoriale s'analyse en croisant l'exposition aux submersions, les emplois concernés et la dépendance des accès.
- La critique d'un projet public relève du débat démocratique, mais ne justifie pas l'exclusion de personnes en raison de leur origine.

Points de vigilance & attentes du jury

- Appuyez l'analyse historique sur les formulations des textes et distinguez leur contexte de rédaction de leur portée.
- Présentez les chiffres du DT 3 comme des données pédagogiques, et non comme des statistiques officielles.
- Justifiez le choix du secteur vulnérable avec au moins deux indicateurs précis du tableau.
- Reliez la mesure proposée aux trois objectifs demandés : sécurité, continuité de l'activité et protection du littoral.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer efficacement les trois secteurs littoraux ?

Relevez pour chaque secteur les trois indicateurs : part exposée aux submersions, emplois conchylicoles estimés et accès routier unique. Comparez les données ensemble, puis justifiez le secteur retenu avec au moins deux éléments précis.

Q : Pourquoi le secteur le plus exposé n'est-il pas automatiquement le plus vulnérable ?

La vulnérabilité ne se mesure pas avec un seul indicateur. Il faut aussi tenir compte des emplois concernés et de la dépendance des accès. Le choix doit donc s'appuyer sur une combinaison cohérente des données du tableau.

Q : Comment gérer les deux heures et rendre le document réponse ?

Le sujet indique une durée de 2 h et répartit 20 points entre les trois parties, sans se substituer au règlement d'examen applicable. Gérez votre temps selon les tâches et complétez le DR 1, qui doit être rendu avec la copie.

Q : Quels critères de notation faut-il privilégier dans les réponses ?

Le sujet demande des réponses argumentées, appuyées sur les documents et les données précises. Pour la situation civique, distinguez critique d'un projet et propos visant l'origine, proposez des réactions responsables et ne qualifiez pas pénalement le message.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capconchyliculture.fr/assets/annales/cap-conchyliculture/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Maritime conchyliculture) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Maritime conchyliculture) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Conchyliculture, classés par épreuve et par année :
capconchyliculture.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Conchyliculture reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capconchyliculture.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.